

Dose de rappel : pourquoi, pour qui et où ?

Une campagne de rappel est nécessaire pour certaines populations en raison d'une baisse de l'efficacité des vaccins, qui intervient plusieurs mois après la complétude du schéma vaccinal, provoquant une diminution de l'immunité qu'ils confèrent.

Les doses de rappel sont effectuées uniquement avec des vaccins à ARNm (Pfizer-BioNTech ou Moderna), quel que soit le vaccin utilisé dans le cadre du premier schéma vaccinal. Leur efficacité contre les formes graves reste à un niveau élevé quel que soit le vaccin administré.



1. Qui est concerné par la dose de rappel ?

LES PUBLICS PRIORITAIRES

La dose de rappel doit s'effectuer 6 mois après la dernière injection du schéma initial pour :

- les résidents des EHPAD et des USLD,
- les personnes de plus de 65 ans,
- les personnes à très haut risque de forme grave,
- les personnes atteintes de comorbidité(s).

CAS PARTICULIERS

• Les personnes sévèrement immunodéprimées :

l'administration de la dose de rappel peut être réalisée à partir de 3 mois après la dernière injection du schéma initial, dès lors qu'il est jugé par l'équipe médicale qu'elle permettrait d'améliorer la réponse immunitaire.

• Les personnes ayant reçu le vaccin Janssen :

la Haute Autorité de Santé (HAS) recommande l'administration d'une dose de rappel avec un vaccin à ARNm (Pfizer ou Moderna) à partir de 4 semaines après la première injection.

2. Où puis-je me faire vacciner ?

- Dans un centre de vaccination,
- chez un médecin (généraliste ou spécialiste),
- en pharmacie,
- dans un cabinet infirmier, de sage-femme ou de chirurgien-dentiste,
- en laboratoire de biologie médicale,
- pour les résidents des EHPAD et USLD directement dans leur établissement.

Scannez le QR Code
et trouvez un lieu de
vaccination près de
chez vous sur [Santé.fr](https://www.santé.fr)

